Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 038-213805450-20261014-2026_151_DABIS-CC

VILLE DE VIF

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_151_DABIS

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :
Contrat de prestation
Avec RCVMT Rugby Club

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'association RCVMT Rugby Club Vif Monestier Trièves, représentée par son président Monsieur FREYDIER Romain – sise 161 Grand Rue– 38650 Monestier de Clermont, pour la mise en place d'un **cycle d'initiation et de découverte multi-sports** au périscolaire soir dans les établissements scolaires de la commune :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis du lundi 5 octobre 2026 au vendredi 18 décembre 2026 inclus.**

Le coût horaire sera de 30 euros TTC , pour un **coût total prévisionnel de 1957,50 TTC** pour la période.

De signer le contrat de prestation annexé à la présente décision administrative.
.

Fait à VIF,

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : Maire

Le Maire,
Guillaume CARASSIO